



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-03-03

Séance du mercredi 11 mars 2026

Date convocation :
3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi onze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres
en exercice
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Régine PESENTI, Emmanuelle NITOT, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents
19
Votants
22

Pouvoirs : Stéphanie MENEGHINI à Danielle MECA, Dominique PASQUIER à Luc VEYRAT, Véronique TERRANA à Josette VELAY

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Objet : M49 - AEP BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le conseil d'exploitation du 11 mars 2026,

Mme Josette VELAY, Présidente de la Régie des eaux, propose d'adopter le budget primitif Adduction Eau Potable 2026 dont les sections sont arrêtées comme suit :

M49 – AEP budget primitif 2026		
<u>EXPLOITATION</u>	2025 (pour mémoire)	2026
RECETTES	520 953, 70 €	585 965, 79 €
DEPENSES	520 953, 70 €	585 965, 79 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	2025 (pour mémoire)	2026
RECETTES	659 017, 58 €	600 836, 12 €
DEPENSES	659 017, 58 €	600 836, 12 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif Adduction Eau Potable 2026 selon les montants ci-dessus arrêtés ainsi que la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le présent budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Rino BENELLI

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Publiée le : **17 MARS 2026** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260311-2026-03-03-BF
Date de télétransmission : 17/03/2026
Date de réception préfecture : 17/03/2026